

PRÉFACE

SUR LE PROPHÈTE MALACHIE

Malachie parut après les prophètes Aggée et Zacharie, lorsque déjà la reconstruction du temple était achevée, vers le temps où Néhémie revint à Jérusalem pour la seconde fois (2. *Esdr.* 13, 7), afin de faire disparaître les abus qui s'étaient introduits depuis son premier éloignement de cette ville. C'est à ce temps que se rapporte évidemment le contenu de ses prophéties; car d'après ce qu'il y est dit, le service du temple se faisait régulièrement (chap. 1, 7-10), et les abus contre lesquels le Prophète s'élève sont les mêmes que ceux que Néhémie s'efforça de corriger,—les mariages avec les femmes étrangères (chap. 2, 10-16. Comp. 2. *Esdr.* 13, 23-30), l'omission du paiement des dîmes (chap. 3, 7-12. Comp. 2. *Esdr.* 13, 5. 10-13), la négligence des prêtres dans leur ministère (chap. 1, 6. Comp. 2. *Esdr.* 13, 4. 30). A l'exemple de tous les autres prophètes, Malachie a aussi dirigé ses regards vers les temps du Messie. Il a prédit son double avènement, son précurseur et le sacrifice sans tache qu'il établirait, et qui serait un jour offert au Seigneur depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Pour ce qui est des circonstances de la vie du Prophète, on ne sait rien de précis. De tout temps l'Eglise judaïque et l'Eglise chrétienne ont mis ses prophéties au nombre des écrits inspirés

LE PROPHÈTE MALACHIE

ŷ. 1—5.

CHAPITRE PREMIER.

*Ingratitude du peuple à l'égard du Seigneur. Négligence des prêtres.
Pureté du sacrifice de la nouvelle alliance.*

1. Onus verbi Domini ad Israel in manu Malachiæ.

2. Dilixi vos, dicit Dominus, et dixistis : In quo dilexisti nos ? Nonne frater erat Esau Jacob, dicit Dominus, et dilixi Jacob,

3. Esau autem odio habui ? et posui montes ejus in solitudinem, et hereditatem ejus in dracones deserti.

4. Quod si dixerit Idumæa : destructi sumus, sed revertentes ædificabimus quæ destructa sunt : Hæc dicit Dominus exercituum : Isti ædificabunt, et ego destruam : et vocabuntur termini impietatis,

1. Reproches du Seigneur, adressés à Israël¹ par Malachie.

2. Je vous ai aimés, dit le Seigneur, et vous avez dit : Quelles marques nous avez-vous données de cet amour ? Esau n'était-il pas frère de Jacob, dit le Seigneur ? et cependant j'ai aimé Jacob².

3. et j'ai haï Esau³ : j'ai réduit ses montagnes⁴ en une solitude, et j'ai abandonné son héritage aux dragons des déserts⁵.

4. Que si l'Idumée dit : Nous avons été détruits ; mais nous reviendrons, et nous rebâtirons ce qui a été détruit : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Ils bâtiront, et moi je détruirai ; et ils seront appelés une terre d'impiété, et un peuple contre qui le

ŷ. 1. — ¹ Litt. : Fardeau de la parole du Seigneur à Israël, — voy. *Zach.* 9, 1. La première prophétie (ŷ. 15) blâme le mécontentement du peuple.

ŷ. 2. — ² Pourquoi êtes-vous mécontents de votre situation présente, ingrats que vous êtes ? Ne vous ai-je pas toujours donné des preuves de mon amour ? Vous ne voulez point le reconnaître, et vous dites : Où sont ces preuves d'amour ? Mais souvenez-vous-en, n'ai-je pas préféré Jacob à Esau, quoiqu'ils fussent frères, et qu'Esau fût en outre le premier-né ? n'ai-je pas, sans avoir égard au droit d'aînesse d'Esau, fait de Jacob le premier père du peuple élu ?

ŷ. 3. — ³ Je l'ai moins aimé. Haïr signifie souvent, dans le langage biblique, aimer moins. Par exemple *Luc*, 14, 26. Si quelqu'un vient à moi, et qu'il ne haïsse pas son père et sa mère, etc., c'est-à-dire si quelqu'un n'aime pas son père et sa mère moins que moi, s'il donne à son père la préférence sur moi, etc. Saint Paul fait l'application de ces paroles : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau — au grand mystère de l'élection et de la réprobation de la part de Dieu, et il voit dans les deux frères les types des élus et des réprouvés (Voy. *Rom.* 9, 11-13).

⁴ Je lui ai donné l'Idumée déserte pour le lieu de son habitation, comme figure de sa réprobation.

⁵ aux monstres du désert. L'Idumée en elle-même était stérile, et elle le devint davantage encore par les ravages des Chaldéens (Voy. *Jérém.* 49, 7, et suiv. *Abdias*).

Seigneur a conçu une colère qui durera éternellement⁶.

5. Vous verrez ceci de vos propres yeux, et vous direz : Que le Seigneur soit glorifié dans la terre d'Israël⁷.

6. Le fils honore son père, et le serviteur révère son seigneur : si donc je suis votre père, où est l'honneur que vous me rendez ? et si je suis votre Seigneur, où est la crainte que vous me devez, dit le Seigneur des armées ? Je m'adresse à vous, ô prêtres, qui méprisez mon nom⁸, et qui dites : Quel est ce mépris que nous avons fait de votre nom⁹ ?

7. Vous offrez sur mon autel un pain impur¹⁰, et vous dites : En quoi nous avons-nous déshonoré ? En ce que vous avez dit : La table du Seigneur est dans le mépris.

8. Si vous présentez une *hostie* aveugle pour être immolée, n'est-ce pas un mal que vous faites ? Si vous en offrez une qui soit boiteuse ou malade, n'est-ce pas un mal ? Offrez ces bêtes à celui qui vous gouverne, pour voir si elles lui plairont, ou s'il vous recevra favorablement, dit le Seigneur des armées.

9. Etant donc coupables de toutes ces choses, offrez maintenant vos prières devant Dieu, afin qu'il vous¹¹ fasse miséricorde et qu'il vous reçoive enfin d'une manière plus favorable, dit le Seigneur des armées.

et populus cui iratus est Dominus usque in æternum.

5. Et oculi vestri videbunt : et vos dicetis : Magnificetur Dominus super terminum Israel.

6. Filius honorat patrem, et servus dominum suum : si ergo Pater ego sum, ubi est honor meus ? et si Dominus ego sum, ubi est timor meus, dicit Dominus exercituum ? ad vos, o sacerdotes, qui despicitis nomen meum, et dixistis : In quo despeximus nomen tuum ?

7. Offeritis super altare meum panem pollutum, et dicitis : In quo polluimus te ? In eo quod dicitis : Mensa Domini despecta est.

8. Si offeratis cæcum ad immolandum, nonne malum est ? et si offeratis claudum, et languidum, nonne malum est ? offer illud duci tuo, si placuerit ei, aut si susceperit faciem tuam, dicit Dominus exercituum.

9. Et nunc deprecamini vultum Dei ut misereatur vestri (de manu enim vestra factum est hoc) si quomodo suscipiat facies vestras, dicit Dominus exercituum.

ŷ. 4. — ⁶ Sens du verset : Non-seulement j'ai fait d'Edom un désert, il demeurera en outre un désert : car quelques efforts que fassent les Iduméens, pour rendre leur pays et leur royaume florissants, je rendrai leurs efforts vains ; il sera pour toujours désolé. Ceci s'est accompli ; en effet, les Iduméens s'étant relevés après les ravages des Chaldéens, ils furent définitivement subjugués par les Machabées, et leur nom même extirpé (Voy. 1. *Mach.* 5, 3. 2. *Mach.* 10, 16. 17).

ŷ. 5. — ⁷ Ce qui s'est littéralement accompli lorsque l'Idumée fut conquise sous les Machabées, et que ses habitants furent contraints de recevoir la circoncision. Voyez la dernière note sur le deuxième livre des Mach. Par tout ce discours ŷ. 2-5 le Prophète a donc voulu dire : Par les destinées de votre ennemi le plus acharné, Edom (voy. *Abdias*), qui a été réduit à un état de dévastation et y demeurera, qui a été mis après vous et y demeurera, vous pouvez voir que vous êtes et demeurerez le peuple élu ; soyez donc reconnaissants et ne vous laissez pas aller au mécontentement. — A la suite de cette réprimande adressée au peuple, vient depuis le ŷ. 6 jusqu'à chap. 2, 9, la prédiction d'un châtement contre les prêtres, en punition de leur négligence et de leur défaut de respect dans le service de Dieu.

ŷ. 6. — 2, 9.

ŷ. 6. — ⁸ moi-même (Voy. *Ps.* 5, 12).

⁹ Vous qui me méprisez, sans même vouloir comprendre qu'en effet vous me méprisez.

ŷ. 7. — ¹⁰ Vous m'offrez des dons et des victimes qui ne sont ni sans défaut ni sans taches (3. *Moys.* 22, 21. 22. 5. *Moys.* 15, 21), et vous ne reconnaissez pas même votre irrévérence impie. Si l'on vous oblige à vous expliquer là-dessus, vous vous excusez en disant que le second temple n'est plus si distingué, que l'on ne puisse y offrir des sacrifices moins choisis. — Les prêtres, par un esprit d'avarice, offraient, ce semble, en sacrifice des animaux tarés, pour lesquels ils exigeaient de ceux qui faisaient offrir des sacrifices, des animaux sans défauts.

ŷ. 9. — ¹¹ Dans l'hébreu : nous.

10. Quis est in vobis, qui claudat ostia, et incendat altare meum gratuito? non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum : et munus non suscipiam de manu vestra.

11. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus; et in omni loco sacrificatur, et offertur nomini meo oblatio munda : quia magnum est nomen meum in gentibus, dicit Dominus exercituum.

12. Et vos polluistis illud in eo quod dicitis : Mensa Domini contaminata est : et quod superponitur, contemptibile est, cum igne qui illud devorat.

10. Qui est celui d'entre vous qui ferme les portes, et qui allume le feu sur mon autel gratuitement¹²? Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, et je ne recevrai point de présents de votre main.

11. Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon nom est grand parmi les nations, et l'on me sacrifie en tout lieu, et l'on offre à mon nom une oblation toute pure, parce que mon nom est grand parmi les nations¹³, dit le Seigneur des armées.

12. Et cependant vous avez déshonoré mon nom¹⁴, en ce que vous dites : La table du Seigneur est devenue impure, et ce que l'on offre dessus est méprisable, aussi bien que le feu qui le dévore¹⁵.

§. 10. — ¹² Dieu reproche aux prêtres leur avarice, parce qu'au lieu de remplir leur ministère gratuitement, comme ils le devaient, ils se faisaient donner une rétribution. Dans l'hébreu : Quel est celui d'entre vous qui fermera la porte du temple, en sorte que vous n'allumiez pas vainement le feu sur mon autel? Sens : Cessez donc vos sacrifices, puisque par votre irréligion c'est en vain que vous en offrez.

§. 11. — ¹³ Autrement : ... mon nom sera grand... on me sacrifiera... on offrira, etc. — Quelques-uns traduisent l'hébreu et le latin : Car depuis l'Orient... mon nom est grand parmi les nations, et l'on m'offre en tout lieu un sacrifice pur; parce que mon nom est grand parmi les nations. Cette traduction au temps présent, prise au temps présent, n'est pas exacte; en effet, il est impossible d'admettre que le Prophète ait voulu dire que les sacrifices des Gentils, qui, de son temps, étaient offerts en tout lieu, excepté dans la terre promise, fussent purs et pussent honorer Dieu, soit en eux-mêmes, soit sous le rapport des rites et de la manière dont ils étaient offerts; il convient donc ici, ainsi que cela arrive fréquemment dans les prophètes, de prendre au futur ce que le Prophète voit comme présent à ses yeux dans la vision. Dans cette acception, le sens du verset, en union avec ce qui précède, est : Cessez entièrement et absolument vos sacrifices, car bientôt d'ailleurs viendra l'époque où doit paraître la religion qui remplira le monde et sera pour tous les hommes, alors que tous les peuples me reconnaîtront et m'adoreront, moi qui suis le vrai Dieu. En ce temps-là, un sacrifice pur me sera offert en tout lieu. Par ce sacrifice pur des temps messianiques, le Prophète ne peut entendre le sacrifice spirituel de la prière et des bonnes œuvres, car il oppose ce sacrifice aux sacrifices extérieurs et réels des prêtres juifs; il faut donc que ce sacrifice soit lui-même un sacrifice extérieur et réel, ainsi que le Prophète nous l'apprend lui-même en le désignant par le nom d'un sacrifice réel, « mincha, oblation, offrande d'aliments; » et comme d'ailleurs il le nomme pur en lui-même et absolument, ce doit être un sacrifice qui ne puisse être souillé par les sacrificateurs, ce qui ne peut se dire des sacrifices spirituels, ces sacrifices contractant toujours plus ou moins des souillures de la fragilité et de l'impureté humaine. Ce sacrifice pur, réel, en aliments, n'est autre que le sacrifice de la nouvelle alliance, le sacrifice non sanglant de Jésus-Christ dans la sainte messe. Ce sacrifice très-pur du pain et du vin, qui n'est jamais souillé, quelle que soit l'impureté du prêtre qui l'offre, ou de l'assemblée qui assiste à l'oblation, est celui qu'ont vu sous les paroles ci-dessus tous les SS. Pères, qui ont manifesté leur sentiment sur ce passage, et le saint concile de Trente déclare (Sess. 22, 1), que par le sacrifice de la messe les paroles du Prophète ont reçu leur accomplissement.

§. 12. — ¹⁴ Litt. : vous l'avez profané, — mon nom.

¹⁵ vous me déshonorez et vous me prenez pour un objet impur, en ce que vous dites : La première chose venue est bonne pour les sacrifices, puisque le feu la consume. Dans l'hébreu : ... mon nom, et son revenu (de la table du Seigneur) est une vile nourriture. Sens : La table du Seigneur n'est pas quelque chose de si grand; son revenu, ce qui lui est offert, se réduit à une vile nourriture.

13. Vous dites : Voilà le fruit de notre travail : et cependant vous le rendez digne de mépris, dit le Seigneur des armées. Vous m'avez amené des hosties boiteuses et malades, qui étaient le fruit de vos rapines, et vous me les avez offertes en présent. Pensez-vous que je reçoive un tel présent de votre main, dit le Seigneur ¹⁶ ?

14. Malheur à l'homme trompeur, qui après avoir fait un vœu, ayant dans son troupeau une bête saine ¹⁷, en sacrifie au Seigneur une malade ! car c'est moi qui suis le grand Roi, dit le Seigneur des armées, et mon nom est révéré avec une sainte horreur parmi les nations ¹⁸.

13. Et dixistis : Ecce de labore, et exsufflastis illud, dicit Dominus exercituum, et intulistis de rapinis claudum, et languidum, et intulistis munus : numquid suscipiam illud de manu vestra, dicit Dominus ?

14. Maledictus dolosus, qui habet in grege suo masculum, et votum faciens immolat debile Domino : quia Rex magnus ego, dicit Dominus exercituum, et nomen meum horribile in gentibus.

CHAPITRE II.

*Continuation des reproches et des menaces adressés aux prêtres.
Blâme des mariages avec des femmes étrangères*

1. Voici donc, ô prêtres ! ce que j'ai maintenant ordre de vous dire :

2. Si vous ne voulez point m'écouter, dit le Seigneur des armées, si vous ne voulez point appliquer votre cœur pour rendre gloire à mon nom ¹, j'enverrai l'indigence ² parmi vous ; je maudirai vos bénédictions ³, et je les maudirai, parce que vous n'avez point imprimé mes paroles dans votre cœur.

3. Je vous jetterai sur le visage l'épaulé de vos victimes ⁴, et les ordures de vos sacrifices solennels ⁵ ; et elles s'attacheront à vous.

4. Vous saurez alors que c'était moi qui vous avais fait dire ces choses, afin que l'al-

1. Et nunc ad vos mandatum hoc, ô sacerdotes.

2. Si nolueritis audire, et si nolueritis ponere super cor, ut detis gloriam nomini meo, ait Dominus exercituum : mittam in vos egestatem, et maledicam benedictionibus vestris, et maledicam illis : quoniam non posuistis super cor.

3. Ecce ego projiciam vobis brachium, et dispergam super vultum vestrum stercus solemnitatum vestrarum, et assumet vos secum.

4. Et scietis quia misi ad vos mandatum istud, ut esset pactum

¶ 13. — ¹⁶ Vous regardez comme pénible et trop peu récompensé le soin de chercher et de choisir les victimes, et, dans votre inconsidération, vous offrez des animaux que la loi interdit, à savoir des animaux que vous avez arrachés aux bêtes sauvages, et qui, pour cette raison, sont déjà blessés, boiteux et malades.

¶ 14. — ¹⁷ Litt. : qui ayant dans son troupeau un mâle, etc. — La loi était d'offrir des mâles sans défauts (3. Moys. 22, 18 et suiv.).

¹⁸ Je châtie les Gentils et tous les sentiments païens.

¶ 2. — ¹ par la fidélité dans votre ministère, par le ponctuel accomplissement de vos devoirs.

² Dans l'hébreu : la malédiction.

³ Je maudirai ce que vous bénirez.

¶ 3. — ⁴ Je vous retirerai votre salaire et votre revenu. L'épaulé des victimes faisait partie de ce qui revenait aux prêtres (5. Moys. 18, 3). Dans l'hébreu : Voici qu'à votre égard je maudis la semence (je vous prive de la récolte).

⁵ les excréments des victimes, qui étaient offertes aux jours de fêtes ; c'est-à-dire je vous traiterai de la manière la plus ignominieuse.

meum cum Levi, dicit Dominus exercituum.

5. Pactum meum fuit cum eo vitæ et pacis : et dedi ei timorem, et timuit me, et a facie nominis mei pavebat.

6. Lex veritatis fuit in ore ejus, et iniquitas non est inventa in labiis ejus : in pace et in æquitate ambulavit mecum, et multos avertit ab iniquitate.

7. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirerent ex ore ejus : quia angelus Domini exercituum est.

8. Vos autem recessistis de via, et scandalizastis plurimos in lege : irritum fecistis pactum Levi, dicit Dominus exercituum.

9. Propter quod et ego dedi vos contemptibiles, et humiles omnibus populis, sicut non servastis vias meas, et accepistis faciem in lege.

10. Numquid non pater unus omnium nostrum ? numquid non Deus unus creavit nos ? quare ergo despicit unusquisque nostrum fratrem suum, violans pactum patrum nostrorum ?

liançe que j'avais faite avec Lévi demeurât ferme ⁶, dit le Seigneur des armées.

5. J'ai fait avec lui une alliance de vie et de paix ; je lui ai donné la crainte, et il m'a respecté, et il tremblait de frayeur devant ma face ⁷.

6. La loi de la vérité a été dans sa bouche, et l'iniquité ne s'est point trouvée sur ses lèvres : il a marché avec moi dans la paix et dans l'équité, et il a détourné plusieurs personnes de l'injustice.

7. Car les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées ⁸.

8. Mais pour vous, vous vous êtes écartés de la voie ; vous avez été à plusieurs une occasion de scandale et de violement de la loi ; et vous avez rendu nulle l'alliance que j'avais faite avec Lévi, dit le Seigneur des armées.

9. C'est pourquoi comme vous n'avez point gardé mes voies, et que lorsqu'il s'agissait de ma loi, vous avez eu égard à la qualité des personnes ⁹, je vous ai rendus vils et méprisables aux yeux de tous les peuples.

10. N'avons-nous pas tous un même père et un même Dieu ? Ne nous a-t-il pas tous créés ? Pourquoi donc chacun de nous traite-t-il son frère avec mépris, en violant l'alliance qui a été faite avec nos pères ¹⁰.

¶ 4. — ⁶ que c'était moi qui vous avais fait donner cet ordre (celle réprimande), afin que vous ne me contraignissiez point, par votre négligence, à révoquer la promesse que j'ai faite à Lévi (¶ 5). Les prêtres appartenaient à la tribu de Lévi.

¶ 5. — ⁷ Je lui ai promis le bonheur et le bien-être (4. *Moys.* 8, 14, 25, 12), et j'ai accompli ma promesse, parce que, pénétré d'un profond sentiment de religion envers moi, il a exercé son ministère avec fidélité.

¶ 7. — ⁸ parce que le prêtre est l'envoyé de Dieu auprès des hommes et l'interprète de sa volonté.

¶ 9. — ⁹ me rendant ainsi méprisable. Tout ce discours menaçant adressé aux prêtres est, conjointement avec la prophétie relative au sacrifice de la nouvelle alliance (*pl. h.* 1, 11), une prédiction de l'abrogation du sacerdoce lévitique, pour lequel le sens de la loi, que les prêtres altéraient par leurs maximes humaines, était perdu dans les derniers temps.

¶ 10. — 16.

¶ 10. — ¹⁰ Depuis ce verset jusqu'au verset 16, le Prophète s'élève contre une autre faute, dont les Israélites se rendaient coupables, les mariages avec des femmes étrangères (1. *Esd.* 10, 3. 2. *Esd.* 14, 23). La loi mosaïque ne défendait que les mariages entre les femmes chananéennes et les Hébreux, de peur que ces derniers ne fussent, à l'occasion de ces unions, entraînés à l'idolâtrie (2. *Moys.* 34, 15. 5. *Moys.* 7, 3). Il était permis aux Israélites de s'unir par le mariage aux autres femmes étrangères, pourvu qu'elles renonçassent au culte des idoles. Après le retour de la captivité de Babylone, on étendit cette défense à toutes les femmes de pays étran-

11. Juda a violé la loi, et l'abomination s'est trouvée dans Israël et dans Jérusalem ¹¹, parce que Juda en prenant pour femme celle qui adorait des dieux étrangers, a souillé le peuple consacré au Seigneur, et qui lui était si cher.

12. Le Seigneur perdra celui qui aura commis ce crime; il l'exterminera des tentes de Jacob, soit qu'il soit maître ou disciple, et quelques dons qu'il puisse offrir au Seigneur des armées ¹².

13. Voici encore ce que vous avez fait : Vous avez couvert l'autel du Seigneur de larmes, de pleurs et de cris; c'est pourquoi je ne regarderai plus vos sacrifices; et quoi que vous fassiez pour m'apaiser, je ne recevrai point de présents de votre main ¹³.

14. Et pourquoi, me dites-vous ? Parce que le Seigneur a été le témoin de l'union que vous avez contractée avec la femme que vous avez épousée dans votre jeunesse ¹⁴, et qu'après cela vous l'avez méprisée, quoiqu'elle fût votre compagne et votre épouse, par le contrat que vous aviez fait avec elle.

15. N'est-elle pas l'ouvrage du seul et unique Dieu ? et n'est-ce pas son souffle qui l'a animée comme vous ? Et que demande cet auteur unique de l'un et de l'autre, sinon qu'il sorte de vous une race d'enfants de Dieu ¹⁵ ? Conservez donc votre esprit pur, et ne méprisez pas la femme que vous avez prise dans votre jeunesse.

11. Transgressus est Juda, et abominatio facta est in Israel, et in Jerusalem : quia contaminavit Judas sanctificationem Domini, quam dilexit, et habuit filiam dei alieni.

12. Disperdet Dominus virum qui fecerit hoc, magistrum et discipulum de tabernaculis Jacob, et offerentem munus Domino exercituum.

13. Et hoc rursum fecistis : operiebatis lacrymis altare Domini, fletu, et mugitu, ita ut non respiciam ultra ad sacrificium, nec accipiam placabile quid de manu vestra.

14. Et dixistis : Quam ob causam ? quia Dominus testificatus est inter te, et uxorem pubertatis tuæ, quam tu despexisti : et hæc particeps tua, et uxor fœderis tui.

15. Nonne unus fecit, et residuum spiritus ejus est ? Et quid unum quærit, nisi semen Dei ? Custodite ergo spiritum vestrum, et uxorem adolescentiæ tuæ noli despiciere.

gers, et on les expulsa du milieu du peuple avec leurs enfants (1. Esdr. 9, 2. 10, 3. 2. Esdr. 13, 23), ainsi que les mariages mixtes avaient été constamment et de tout temps désapprouvés (1. Moys. 24, 1 et suiv. 26, 34. 35. 27, 46. 28, 8. 3. Rois, 11, 1 et suiv. 1. Esdr. 9, 10. 2. Esdr. 13). Mais les Juifs ne voulurent point consentir à voir leur liberté en ce point limitée par leurs chefs. C'est contre cette conduite que le Prophète s'élève ici, en montrant que comme les Israélites n'avaient qu'un seul et même père, Abraham, et n'adoraient qu'un seul et même Dieu, ils ne devaient non plus contracter des mariages qu'entre eux, sans s'allier à des femmes étrangères, etc., etc.

§. 11. — ¹¹ Juda et Israël désignent le peuple hébreu. C'était surtout à Jérusalem que de semblables mariages avaient été contractés.

§. 12. — ¹² Tout Israélite qui se trouvera dans ce cas, qu'il ait séduit les autres ou qu'il se soit laissé séduire, fût-il même plein de zèle pour le service du Seigneur, sera exterminé.

§. 13. — ¹³ Bon nombre de Juifs avaient pris à côté de leurs épouses juives, des étrangères pour concubines, en quoi les droits de leurs épouses légitimes étaient blessés, et quelquefois même ils les abandonnaient tout à fait. Ces femmes délaissées remplissaient les lieux autour de l'autel, où l'on aurait dû entendre que des cantiques de joie et d'action de grâces, de gémissements et de plaintes, et étaient ainsi cause que Dieu n'agréait pas les sacrifices qui lui étaient offerts.

§. 14. — ¹⁴ Parce que le Seigneur connaît l'alliance matrimoniale qui vous unit à la femme que vous avez épousée dans votre jeunesse.

§. 15. — ¹⁵ N'est-ce pas le Dieu unique qui l'a faite, et ne lui a-t-il pas aussi bien qu'à vous inspiré l'esprit (Voy. note 10) ? Et dans les mariages sans mélange de nations que Dieu a prescrits, son but n'est-il pas que la postérité d'Abraham se conserve pure ? D'autres traduisent l'hébreu : Même celui qui était seul n'a pas agi de la sorte, il avait encore en lui l'esprit (de Dieu); et qu'a voulu celui qui était seul ? Il a recherché la race de Dieu. — Suivant plusieurs interprètes, le Prophète

16. Cum odio habueris, dimitte, dicit Dominus Deus Israel : operiet autem iniquitas vestimentum ejus, dicit Dominus exercituum ; custodite spiritum vestrum, et nolite despiciere.

17. Laborare fecistis Dominum in sermonibus vestris, et dixistis : In quo eum fecimus laborare ? In eo quod dicitis : Omnis qui facit malum, bonus est in conspectu Domini, et tales ei placent : aut certe ubi est Deus judicii ?

16. Le Seigneur, le Dieu d'Israël a dit : Lorsque vous aurez conçu de l'aversion *pour votre femme*, renvoyez-la. Mais le Seigneur des armées a dit aussi : L'iniquité de celui qui agira de la sorte couvrira tous ses vêtements¹⁶. Gardez donc votre esprit *pur*, et ne méprisez point *vos femmes*.

17. Vous avez fait souffrir le Seigneur par vos discours¹⁷. Et en quoi, dites-vous, l'avons-nous fait souffrir ? En ce que vous avez dit : Tous ceux qui font le mal passent pour bons aux yeux du Seigneur, et ces personnes lui sont agréables : ou si cela n'est pas, où est donc ce Dieu juste¹⁸ ?

CHAPITRE III.

Prophétie touchant le précurseur du Messie, et le Messie lui-même. Jugement contre Israël, spécialement contre les lévites. Reproches au sujet de l'omission du paiement de la dîme ; blâme contre le mécontentement¹.

1. Ecce ego mitto angelum | 4. Voici que j'envoie mon ange, et il pré-
meum, et præparabit viam ante | parera la voie devant ma face², et aussitôt

a ici en vue l'objection des Juifs, qui alléguaient en leur faveur l'exemple d'Abraham (de l'unique, *Isaïe*, 51. 2. *Ezéch.* 33, 24), de ce qu'avec Sara, il prit pour femme Agar, qui était étrangère ; en sorte que le sens serait : Abraham même n'a point agi comme vous ; l'esprit de Dieu, qui vous a abandonné, l'a toujours animé, car qu'a-t-il fait ? A-t-il voulu blesser son épouse légitime, Sara ? L'a-t-il abandonnée, ou se proposait-il la satisfaction de ses passions animales ? Nullement. Il ne prit Agar que parce que son épouse la lui remit, et pour engendrer d'elle des adorateurs à Dieu. Ce qu'il a fait ne vous justifie donc point. — * D'autres traduisent l'hébreu généralement : Et nul ne fait cela, pourvu qu'il conserve encore quelque reste de l'esprit (de Dieu) ; et qui agirait de la sorte en cherchant une postérité divine (digne de Dieu) ? Prenez donc garde au fond de vos esprits, de ne pas agir frauduleusement envers les épouses de votre jeunesse. Rosenmüller.

§. 16. — ¹⁶ Litt. : Néanmoins l'iniquité couvrira son vêtement, dit le Seigneur, etc. — Le Prophète apporte encore une objection des Juifs, et il la réfute. Dieu lui-même, disent les Juifs, a permis le divorce (*5. Moys.* 25, 1 et suiv.). Le Prophète répond : Oui, mais c'est faire injure à sa femme de l'abandonner (pour des causes futiles, comme cela a lieu dans les mariages avec des étrangères). Dans la manière de parler des Orientaux, la femme est appelée le vêtement de l'homme.

§. 17. — ¹⁷ Le Prophète reprend encore un autre blasphème du peuple, la conclusion injurieuse à Dieu, que l'impie devait lui être agréable, puisque souvent il est heureux. Les Juifs, en effet, voyaient les nations qui les environnaient dans une bien meilleure situation que celle où ils se trouvaient eux-mêmes, depuis le retour de la captivité de Babylone.

¹⁸ Le Prophète répond dans le chapitre suivant (qui se rattache étroitement au chapitre précédent depuis §. 1-6), que le Messie viendra et châtiara tous les impies, mais qu'avant tous les autres, il fera rendre compte de leur conduite aux lévites et aux Israélites.

¹ * Dans l'hébreu les chapitres 3 et 4 sont réunis en un seul.

§. 1. — ² il réveillera l'attention et préparera les cœurs à mon avènement. Cet ange (c'est-à-dire cet envoyé) était Jean-Baptiste, ainsi que nous l'apprennent les saints évangélistes et Jésus-Christ lui-même (*Matth.* 11, 10. *Marc.* 12. *Luc.* 7, 27).

le Dominateur que vous cherchez, et l'Ange de l'alliance ⁴ si désiré de vous, viendra dans son temple. Le voici qui vient, dit le Seigneur des armées ⁵.

2. Qui pourra seulement penser au jour de son avènement ⁶ ? ou qui en pourra soutenir la vue ⁷ ? Car il sera comme le feu qui fond les métaux, et comme l'herbe dont se servent les foulons ⁸.

3. Il sera comme un homme qui s'assied pour faire fondre et pour épurer l'argent : il purifiera les enfants de Lévi, et les rendra purs comme l'or et l'argent qui a passé par le feu ; et ils offriront des sacrifices au Seigneur dans la justice ⁹.

4. Et le sacrifice de Juda et de Jérusalem sera agréable au Seigneur, comme l'ont été ceux des siècles passés, ceux des premiers temps ¹⁰.

5. Alors je me hâterai de venir, pour être moi-même et juge et témoin contre les empoisonneurs ¹¹, contre les adultères et les parjures, contre ceux qui retiennent par violence le prix du mercenaire ¹², et qui oppriment les veuves, les orphelins et les étrangers, sans être retenus par ma crainte, dit le Seigneur des armées.

faciem meam. Et statim veniet ad templum saum Dominator, quem vos queritis; et angelus testamenti, quem vos vultis. Ecce venit, dicit Dominus exercituum :

2. et quis poterit cogitare diem adventus ejus, et quis stabit ad videndum eum? Ipse enim quasi ignis conflans, et quasi herba fullonum :

3. et sedebit conflans, et emundans argentum, et purgabit filios Levi, et colabit eos quasi aurum, et quasi argentum, et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia.

4. Et placebit Domino sacrificium Juda et Jerusalem, sicut dies sæculi, et sicut anni antiqui.

5. Et accedam ad vos in judicio, et ero testis velox maleficis, et adulteris, et perjuris, et qui calumniantur mercedem mercenarii, viduas, et pupillos, et opprimunt peregrinum, nec timeverunt me, dicit Dominus exercituum.

³ le Messie (Voy. *Agg.* 2).

⁴ l'ange de Dieu (Voy. *Zach.* 1, note 12) : en même temps l'Envoyé divin qui apportera une nouvelle alliance (Voy. *Jér.* 32, 31 et suiv., *Isaïe*, 49, 8). Le désir et l'attente de l'avènement du Messie étaient dans les derniers temps de plus en plus ardents.

⁵ Un ange est un envoyé; mais voici un envoyé d'une dignité merveilleuse, un envoyé qui a un temple, un envoyé qui est Dieu, et qui entre dans le temple comme dans sa propre demeure; un envoyé désiré par tout le peuple, qui vient faire une nouvelle alliance, et qui est appelé pour cette raison l'Ange de l'alliance ou du testament (Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, 2^e part., chap. 11). — Cet Envoyé ou Ange de l'Alliance est d'ailleurs sans contestation arrivé. Il devait venir dans son temple, dans le temple même à la construction duquel Malachie, de même qu'Aggée, exhortait les Juifs de retour de la captivité. Or ce temple a depuis longtemps cessé d'exister; depuis longtemps par conséquent, a eu lieu l'avènement de celui que le Prophète prédit. Quel est-il? c'est sans doute cet Envoyé unique, Jésus-Christ, qui étant entré dans le temple, et ayant fait avec les hommes une alliance nouvelle, domine depuis son avènement sur toutes les nations.

⁷ 2. — ⁶ Qui pourra concevoir par la pensée toutes les bénédictions de ce jour?

⁷ Dans l'hébreu : Or, qui pourra soutenir le jour de son avènement, et qui subsistera lorsqu'il apparaîtra? Le temps du premier avènement du Seigneur fut tout à la fois un temps salutaire et un temps plein d'effroi; plein d'effroi pour ceux qui ne crurent pas en lui.

⁸ Dans l'hébreu : comme le savon (borith) des foulons. Il séparera le bon du mauvais, mais avec le même soin que le fondeur et le foulon.

⁹ 3. — ⁹ Les lévites, y compris les prêtres, rendront d'une manière spéciale compte de leur conduite.

¹⁰ 4. — ¹⁰ des temps d'Abraham et de Moïse.

¹¹ 5. — ¹¹ Litt. : contre les enchanteurs, pour les convaincre moi-même, en vertu de ma toute-science, du mal qu'ils ont fait.

¹² qui le diminuent ou le soustraient entièrement.

6. Ego enim Dominus, et non mutator : et vos filii Jacob non estis consumpti.

7. A diebus enim patrum vestrorum recessistis a legitimis meis, et non custodistis. Revertimini ad me, et revertar ad vos, dicit Dominus exercituum. Et dixistis : In quo revertemur ?

8. Si affiget homo Deum, quia vos configitis me ? Et dixistis : In quo configimus te ? In decimis, et in primitiis.

9. Et in penuria vos maledicti estis, et me vos configitis gens tota.

10. Inferte omnem decimam in horreum, et sic cibus in domo mea, et probate me super hoc, dicit Dominus : si non aperuero vobis cataractas cœli, et effudero vobis benedictionem usque ad abundantiam,

11. et increpabo pro vobis, devorantem, et non corrumpet fructum terræ vestræ : nec erit sterilis vinea in agro, dicit Dominus exercituum.

12. Et beatos vos dicent omnes gentes : eritis enim vos terra desiderabilis, dicit Dominus exercituum.

13. Invaluerunt super me verba vestra, dicit Dominus.

14. Et dixistis : Quid locuti sumus contra te ? Dixistis : Vanus est, qui servit Deo : et quod emolumentum quia custodivimus præ-

6. Car je suis le Seigneur, et je ne change point ¹³ : c'est pourquoi vous, enfants de Jacob, qui n'avez pas encore été consumés ¹⁴ ;

7. quoique dès le temps de vos pères, vous vous soyez écartés de mes ordonnances et de mes lois, et que vous ne les ayez point observées ¹⁵, revenez à moi, et je retournerai vers vous, dit le Seigneur des armées. Vous me dites : Comment retournerons-nous à vous ?

8. Un homme doit-il outrager son Dieu ¹⁶, comme vous m'avez outragé ? En quoi, dites-vous, vous avons-nous outragé ? En ne me payant pas les dîmes et les prémices ¹⁷.

9. Aussi vous avez été maudits et frappés d'indigence ¹⁸, parce que vous m'outragez tous.

10. Apportez toutes mes dîmes dans mes greniers, et qu'il y ait dans ma maison de quoi nourrir mes ministres ; et après cela considérez ce que je ferai, dit le Seigneur, si je ne vous ouvrirai pas toutes les sources du ciel, et si je ne répandrai pas ma bénédiction sur vous, pour vous combler d'abondance ¹⁹.

11. Je ferai entendre mes ordres en votre faveur aux insectes qui mangent les fruits ²⁰ ; et ils ne mangeront point ceux de vos terres, et il n'y aura point dans vos champs de vignes stériles, dit le Seigneur des armées.

12. Toutes les nations vous appelleront un peuple heureux : et votre terre deviendra une terre de délices, dit le Seigneur des armées.

13. Les paroles que vous dites contre moi ²¹ se multiplient, dit le Seigneur.

14. Et cependant vous répondez : Qu'avons-nous dit contre vous ? Vous avez dit : C'est en vain que l'on sert Dieu : qu'avons-nous gagné pour avoir gardé ses commande-

ŷ. 6. — ¹³ Je punis toujours le mal.

¹⁴ Dans l'hébreu : Car moi, Jéhova, je ne change point ; et vous, enfants de Jacob, vous n'avez pas été consumés, — parce que je vous ai dès le commencement promis la perpétuité.

ŷ. 7. — ¹⁵ Ici commencent les reproches au sujet de l'omission du paiement des dîmes.

ŷ. 8. — ¹⁶ proprement : transpercer. C'est la signification que le mot hébreu a effectivement dans le syriaque et le chaldéen. D'autres traduisent : tromper.

¹⁷ Les prémices étaient les dons volontaires, que l'on offrait avant les dîmes de chaque récolte. Sur la dîme voy. 5. Moys. 12, 11. 17-19. 14, 22. 23.

ŷ. 9. — ¹⁸ Dans l'hébreu : Vous avez été frappés de malédiction, — * parce que vous m'avez trompé, — la nation tout entière.

ŷ. 10. — ¹⁹ Faites-en l'essai, payez vos dîmes à la maison du Seigneur, et voyez si je ne vous donnerai pas la pluie et toutes choses en abondance. Il y avait dans le temple des magasins, dans lesquels on conservait les dîmes et autres objets (Voy. 2. Esdr. 10, 38. 39. 13, 5. 12).

ŷ. 11. — ²⁰ aux sauterelles (Voy. Joël, 1, 4).

ŷ. 13. — ²¹ Le Prophète retourne au chap. 2, 47.

ments, et pour avoir marché avec un visage abattu ²² devant le Seigneur des armées ?

15. C'est pourquoi nous appellerons maintenant heureux les hommes superbes, puisqu'ils s'établissent en vivant dans l'impiété, et qu'après avoir tenté Dieu, ils se tirent de tous les périls.

16. Mais ceux qui craignent le Seigneur ont tenu dans leurs entretiens un *autre* langage : aussi le Seigneur s'est rendu attentif à leurs paroles ; il les a écoutées, et il a fait écrire un livre qui lui doit servir de monument en faveur de ceux qui craignent le Seigneur, et qui s'occupent de son nom ²³.

17. Et dans le jour où je dois agir ²⁴, ils seront, dit le Seigneur des armées, le peuple que je me réserve ; et je les traiterai avec indulgence, comme un père traite son propre fils qui le sert.

18. Vous changerez alors de sentiment ²⁵, et vous verrez quelle différence il y a entre le juste et l'injuste, entre celui qui sert Dieu et celui qui ne le sert point.

cepta ejus, et quia ambulavimus tristes coram Domino exercituum?

15. Ergo nunc beatos dicimus arrogantes : siquidem edificati sunt facientes impietatem ; et tentaverunt Deum, et salvi facti sunt.

16. Tunc locuti sunt, timentes Dominum, unusquisque cum proximo suo : Et attendit Dominus, et audivit : et scriptus est liber monumenti coram eo timentibus Dominum, et cogitantibus nomen ejus.

17. Et erunt mihi, ait Dominus exercituum, in die qua ego facio, in peculium : et parcam eis, sicut parci vir filio suo servienti sibi.

18. Et convertemini, et videbitis quid sit inter justum et impium ; et inter servientem Deo, et non servientem ei.

CHAPITRE IV.

Jour du jugement. Avènement du Messie et de son précurseur, Elie.

1. Car ¹ il viendra un jour de feu, semblable à une fournaise ardente : tous les superbes et tous ceux qui commettent l'impiété, seront alors comme de la paille : et ce jour qui doit venir les embrasera, dit le Seigneur des armées, sans leur laisser ni germe, ni racine ².

2. Mais le soleil de justice ³ se lèvera pour vous qui craignez mon nom, et vous trouverez votre salut sous ses ailes ⁴ : vous sorti-

1. Ecce enim dies veniet succensa quasi caminus : et erunt omnes superbi, et omnes facientes impietatem, stipula : et inflammabit eos dies veniens, dicit Dominus exercituum, quæ non derelinquet eis radicem et germen.

2. Et orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus : et egredie-

ŷ. 14. — ²² en pénitents, le cœur contrit.

ŷ. 16. — ²³ Tout autres sont les sentiments qui animent ceux qui ont la crainte de Dieu. Ils savent que le Seigneur se souvient de ses serviteurs, et que le temps viendra certainement où il rendra à chacun selon ses œuvres, quoique ce temps semble tarder.

ŷ. 17. — ²⁴ quand je paraîtrai pour le jugement.

ŷ. 18. — ²⁵ Vous prendrez alors d'autres sentiments que ceux qui sont exprimés

ŷ. 14. 15.

ŷ. 1. — ¹ Ce chapitre fait suite et se rattache au chapitre précédent ; car c'est le jugement, dont il est parlé chap. 3, 17, 18, qui est ici décrit plus au long.

² Dans l'hébreu : ni rameau. La majorité des interprètes entendent cela du dernier avènement de Jésus-Christ (2. *Thess.* 1, 8).

ŷ. 2. — ³ Jésus-Christ, qui par son enseignement a été la lumière du monde, et par sa grâce, l'auteur de la justice.

⁴ Dans l'hébreu : et vous trouverez la guérison sous ses ailes, — le salut à ses rayons (*Luc*, 1, 78).

mini, et salietis sicut vituli de armento.

3. Et calcabitis impios, cum fuerint cinis sub planta pedum vestrorum, in die qua ego facio, dicit Dominus exercituum.

4. Mementote legis Moysi servi mei, quam mandavi ei in Horeb ad omnem Israel, præcepta et judicia.

5. Ecce ego mittam vobis Eliam prophetam, antequam veniat dies Domini magnus, et horribilis.

6. Et convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum : ne forte veniam, et percussiam terram anathemate.

rez alors et vous tressaillerez comme bondissent les jeunes bœufs d'un troupeau⁵.

3. Vous foulerez aux pieds les impies, lorsqu'ils seront devenus comme de la cendre sous la plante de vos pieds⁶, en ce jour où j'agirai moi-même, dit le Seigneur des armées.

4. Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, que je lui ai donnée sur la montagne d'Horeb, afin qu'il portât à tout le peuple d'Israël mes préceptes et mes ordonnances⁷. 2. *Moys.* 20. 5. *Moys.* 4, 5. 6. *Matth.* 5, 17.

5. Je vous enverrai le prophète Elie, avant que le grand et épouvantable jour du Seigneur arrive. *Marc.* 9, 11. *Luc.* 4, 17.

6. Et il réunira les cœurs des pères avec leurs enfants, et le cœur des enfants avec leurs pères⁸, de peur qu'en venant je ne frappe la terre d'anathème⁹.

⁵ Dans l'hébreu : comme des veaux gras. Sens : Vous ressentirez la plus grande joie de votre salut.

⁶ 3. — ⁶ parce que le feu les consumera (3. 1).

⁷ 4. — ⁷ C'est pourquoi, afin d'échapper au jugement, suivez la loi de Moïse (Comp. *Jean.* 5, 46).

⁸ 6. — ⁸ Et il fera que les enfants reprennent les sentiments de leurs pères, des patriarches; il réveillera en eux la foi, qui était la principale disposition des cœurs de leurs pères (Voy. *Hébr.* 11).

⁹ de désolation (Voy. *Zach.* 14, 11). C'est une tradition constante dans l'Eglise judaïque et dans l'Eglise chrétienne, que le prophète Elie paraîtra en personne à la fin des temps, pour opérer la conversion des Juifs à Jésus-Christ. D'où il suit que la promesse relative à l'ange qui doit préparer les voies, contenue dans le chapitre précédent, a trait à l'avènement de Jean-Baptiste, qui apparut dans la vertu d'Elie, et que l'avènement d'Elie annoncé ici, se rapporte à son apparition réelle peu avant la fin du monde. Tous les deux ont la même mission, qui est de renouveler et de faire revivre la foi des patriarches. C'est pour cette raison que Jésus-Christ (*Matth.* 11, 14) nomme saint Jean Elie, quoiqu'il confirme ailleurs (*Matth.* 17, 11. *Marc.* 9, 11) la promesse de l'apparition effective d'Elie.